

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-0664 du 14/02/2024

Arrêté du 27 novembre 2023

ACCÈS AU GRADE DE GÉOMÈTRE PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES PAR EXAMEN PROFESSIONNEL
ANNÉE 2023

Bureau Affectation, mobilité et carrière des B et C

RÉSUMÉ

Le présent document liste les agents promus au grade de géomètre principal des Finances publiques au titre de l'examen professionnel 2023.

Date d'application : 27/11/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ A2023 057819 DU 27 NOVEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION, TITULARISATION ET CLASSEMENT DE GÉOMÈTRES DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE DE GÉOMÈTRE PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES (EXAMEN PROFESSIONNEL - ANNÉE 2023).....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ A2023 057819 DU 27 NOVEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION, TITULARISATION ET CLASSEMENT DE GÉOMÈTRES DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE DE GÉOMÈTRE PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES (EXAMEN PROFESSIONNEL - ANNÉE 2023)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Sous-direction des effectifs, parcours et compétences
Bureau affectation, mobilité et carrière des B et C
66-70, allée de Bercy - Télédocus 826
75572 PARIS CEDEX 12

ARRÊTÉ N° A2023 057819

portant nomination, titularisation et classement de géomètres des Finances publiques
dans le grade de géomètre principal des Finances publiques - Examen professionnel, année 2023

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2010-983 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier du corps des géomètres-cadastreurs des Finances publiques et notamment son article 15;
- Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'État
- Vu le décret n° 2022-1210 du 31 août 2022 modifiant le décret n° 2008-836-du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics ;
- Vu la liste des candidats admis.

ARRÊTE :

Article 1. Les géomètres dont les noms suivent sont nommés, titularisés, et classés dans le grade de géomètre principal des Finances publiques dans les conditions indiquées ci-après :

IDENTITÉ DE L'AGENT					SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE			
Matricule	Nom usuel	Prénom	Patronyme	UO d'affectation	Date d'effet	Grade	Échelon	Reliq d'anc	Date d'effet	Grade	Échelon	Reliq d'anc.
000002258919	SCHITTER	CATHY	SCHITTER	DDFIP MOSELLE	30/12/2023	Géomètre-Cadastreur des Finances Publiques	05		30/12/2023	Géomètre principal-Cadastreur FiP	02	
000002258924	HOLLEVILLE	FABIEN	HOLLEVILLE	SDNC	30/12/2022	Géomètre-Cadastreur des Finances Publiques	04		30/12/2023	Géomètre principal-Cadastreur FiP	01	06 MOIS
000002258932	BOUCHER	SYLVAIN	BOUCHER	DDFIP LOT	01/09/2022	Géomètre-Cadastreur des Finances Publiques	04	04 MOIS 18 JOURS	30/12/2023	Géomètre principal-Cadastreur FiP	01	10 MOIS 09 JOURS
000002325703	RIBEROLLE	SYLVAIN	RIBEROLLE	DDFIP VENDÉE	01/09/2022	Géomètre-Cadastreur des Finances Publiques	08	01 AN 03 MOIS 10 JOURS	30/12/2023	Géomètre principal-Cadastreur FiP	05	
000002327676	VITI	LAURE	VITI	SDNC	01/09/2022	Géomètre-Cadastreur des Finances Publiques	07	01 AN 02 MOIS 12 JOURS	30/12/2023	Géomètre principal-Cadastreur FiP	04	02 ANS
000002470203	DABRIN	PAUL	DABRIN	DDFIP LANDES	01/09/2022	Géomètre-Cadastreur des Finances Publiques	04	04 MOIS 13 JOURS	30/12/2023	Géomètre principal-Cadastreur FiP	01	10 MOIS 06 JOURS

Nombre d'agents : 6

Article 2. Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

Article 3. Les intéressés disposent d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

FAIT À PARIS, LE 27 NOVEMBRE 2023

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES
ET PAR DÉLÉGATION
L'INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

SONIA LOUIS-MARIE

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756